

La lettre du service public de la performance énergétique est un outil pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches de rénovation et de gestion énergétique. Elle vous donne les clés, les bons plans et vous informe sur ce qu'il faut savoir en matière d'énergie.

RÉNOVER - ÉCONOMISER

■ Appel à projets "Bâtiment du futur" - 2018

La Région Nouvelle-Aquitaine a prolongé son appel à projets "Bâtiment du futur" jusqu'au 1^{er} avril 2019. Ce dernier concerne les constructions neuves mais aussi les rénovations énergétiques complètes. Les projets devront atteindre les performances de la future réglementation thermique et environnementale de 2020, intégrer une innovation et mettre en place un suivi des consommations. L'aide pour les études préalables est plafonnée à 50 %. Les études porteront sur l'optimisation énergétique et environnementale préalable et/ou de besoins spécifiques.

L'aide à l'investissement, de 20 à 50 % des dépenses éligibles, est conditionnée à plusieurs critères : performance énergétique, empreinte carbone, innovations et instrumentation pour le suivi des consommations d'énergie.

FAITES APPEL
À VOTRE CEP
POUR VOUS
ACCOMPAGNER !

EN PRATIQUE

■ La salle polyvalente de La Roche-Posay

La commune de La Roche-Posay envisage la création d'un équipement multivalent composé d'une salle des fêtes de 300 à 350 personnes, d'un centre technique municipal et d'un espace commercial libre.

Grâce à l'appel à projets "Bâtiment du futur", 190 663 euros ont été attribués au projet par la Région Nouvelle-Aquitaine. La commune de La Roche-Posay a bénéficié de l'accompagnement technique du Service commun de l'énergie de Grand Châtelleraut et de son Conseiller en Énergie Partagée (CEP). Les techniciens du service ont travaillé en coordination avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'équipe municipale pour optimiser le futur projet de rénovation et constituer un solide dossier auprès des services de la Région.



"Le service Développement durable a accompagné la commune pour son projet de construction d'une salle multivalente – salle de spectacles et de réceptions – dans un ancien bâtiment industriel.

Sollicités par Jacques Tanguy, conseiller municipal, les techniciens de Grand Châtelleraut ont intégré le comité de pilotage de ce projet et participé activement à l'élaboration de l'avant-projet définitif. Ils ont été attentifs et force de proposition pour le choix des matériaux et des équipements retenus pour améliorer la performance énergétique du bâtiment (étanchéité de la couverture, renfort thermo-acoustique des cloisons, nouvelle régulation de la chaufferie, installation d'une pompe à chaleur, suivi énergétique GTB en full web...).

Les objectifs énergétiques attendus sur ce projet ont permis à la commune de répondre à l'appel à projets régional "Bâtiment du futur". Grâce à la technicité et à la rapidité des agents du service Développement durable, un dossier étayé a pu être présenté à la Région.

Sans cet accompagnement, la commune aurait eu beaucoup plus de difficultés à concrétiser ce partenariat financier.

Les conseils du CEP sont précieux et pertinents. À consommer sans modération !"



Pascale MOREAU
Maire de La Roche-Posay



■ Rénovation exemplaire rue de Verdun à Châtelleraut

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut s'est engagée dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) à rénover une maison représentative du parc immobilier châtelleraudais, située rue de Verdun. Ce logement destiné à des étudiants étrangers de passage sert de véritable démonstrateur technique.

Le chantier a fait l'objet de cinq modules de formation qui se sont déroulés entre avril et juin 2018 à destination des artisans et des acteurs de la rénovation du territoire. Ces formations ont accueilli un grand nombre de stagiaires.

De la compréhension du bâti ancien à l'utilisation d'éco-matériaux en passant par les systèmes innovants, ces formations ont couvert l'ensemble des points importants visés par ce projet. Animées par Vincent Vigor, formateur agréé du bureau d'études Conseil Création, elles se sont déroulées en deux parties : la première en salle pour l'aspect théorique et les échanges, la seconde sur site avec présentation des travaux en cours.



À NOTER !

Le bâtiment sera ouvert au public lors des Journées du patrimoine les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018, sur le thème " l'art de l'échange ".

GRAND CHÂTELLERAUT VOUS ACCOMPAGNE

■ La convention Sorégies pour les communes

Certaines communes du territoire ont reçu une convention de la part de Sorégies concernant les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Si vous avez des questions sur le procédé, l'exclusivité ou sur le prix proposés par ce fournisseur d'énergie, le service commun est là pour vous répondre.

Nous rappelons que vous pouvez passer par n'importe quel fournisseur, même sans avoir de contrat avec ce dernier, pour solliciter une aide pour vos travaux. Les démarches sont à effectuer avant signature des devis.

Si vous avez un projet de rénovation, le service commun peut vous transmettre les nouvelles fiches CEE mises en place depuis le 1^{er} avril 2018, vous indiquant les conditions

LE SAVIEZ-VOUS ?

■ Réseau des acteurs de la rénovation énergétique du Châtelleraudais

Jeudi 7 juin 2018 a eu lieu la 7^e réunion des acteurs de la rénovation énergétique du Châtelleraudais.

Une trentaine de personnes sont venues échanger sur le sujet. La prochaine réunion aura lieu mi-décembre.

La plateforme Acte' 2015-2018

- 4 542 contacts
- 374 diagnostics
- 170 opérations de travaux réalisés
- 30 % de l'objectif fixé atteint
- Gain énergétique moyen estimé ≈ 30%
- Coût moyen de travaux estimé ≈ 13100€
- 1 114 MWh économisés

La convention Action cœur de ville

Le 30 mars 2016, la Caisse des dépôts et consignations lançait le programme "Centre-ville de demain", avec dix villes "laboratoires". Le 11 juillet prochain sera signé à Châtelleraut la convention Action cœur de ville, entre la Ville de Châtelleraut, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut et l'État. Le projet reprend pour partie le programme de la convention Centre-ville de demain signée le 21 septembre 2017. Il se décline autour de cinq axes thématiques pour des opérations déployées sur une durée de 5 ans :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Les collectivités ont souhaité ajouter un sixième axe : animation et promotion du territoire.

Le Plan Climat Air Énergie territorial

Les objectifs et les moyens du Plan Climat Air Énergie territorial ont été exposés pour les secteurs Déplacements, Résidentiel, Alimentation, Qualité de l'air et Production énergie renouvelable.

Le service commun et le fonds de concours pour la transition énergétique

Le service commun a été présenté avec ses objectifs, son équipe et ses missions pour les communes.

Le Tiers financement d'Artée

L'Agence pour les travaux d'économie d'énergie est venue présenter son Tiers financement pour aider les particuliers à rénover leur logement.



■ Le Pass Eco'Logic pour les habitants 2018-2020

Patrimoine visé :

- Logement de plus de 2 ans
- Logement hors copropriétés
- Logement situé sur la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut

Éligibilité :

- Propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidence principale pour les propriétaires occupants
- Ne pas être éligible aux dispositifs ANAH
- Bouquet de 2 travaux au minimum
- Travaux réalisés par des professionnels RGE et/ou signataires de la Charte des Pro'Acteurs
- L'entreprise qui réalise des travaux doit être située sur le territoire de Grand Châtelleraut ou dans une des intercommunalités limitrophes de l'Agglomération.

RETRAIT DES DOSSIERS À PARTIR DU 2 JUILLET 2018

auprès du conseiller ACT'e ou sur grand-chatelleraut.fr/pratique/habitat/reussir-son-projet-de-renovation

À NOTER !

La plateforme ACT'e en Châtelleraudais accompagne et conseille les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique. Un technicien peut auditer un bien gratuitement sur demande.

Déjà 374 diagnostics réalisés, 170 projets de particuliers finalisés. Gains énergétiques attendus sur les 170 projets : 1 114 000 kWhép, soit l'équivalent de la consommation de 56 logements.

MAISON DE L'HABITAT

Conseiller ACT'e : Benjamin Meykerque
benjamin.meykerque@cpie-poitou.fr

30 rue Saint-Jacques
05 49 93 00 05
renovonsvotrehabitat@grand-chatelleraut.fr

**RÉNOVONS
ENSEMBLE
VOTRE
HABITAT**

CONTACT

CONSEILLÈRE EN ÉNERGIE PARTAGÉE*

Céline Latu 06 31 01 44 78 / 05 49 23 64 89

celine.latu@grand-chatelleraut.fr

*Le conseiller en énergie partagé CEP est neutre et indépendant



GRAND
CHÂTELLERAUT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION